

## Conseil municipal du mardi 15 mai 2018 : Notre Résumé\*

*\*résumé des élus « Oxygène » : Mireille Cuniot-Ponsard, Francine Koelsch et Claudine Suffisseau.*

**9 élu-e-s absents** (dont 8 de la liste majoritaire) : W. Barsanti (*pouvoir à B. Julié*), P. Brunel (*pouvoir à P. Wail*), J. Cartalade (*pouvoir à S. Onillon*), R. Desgats (*pouvoir à S. Sotche*), M. Florand (*pouvoir à F.X. Macel*), F. Koelsch (*pouvoir à M. Cuniot-Ponsard*), V. Leclerc (*pouvoir à A. Bausmayer*), D. Michaud (*pouvoir à L. Hertz*), I. Thiot (*pouvoir à R. Matias*),

**Au programme** : communication aux élu-e-s de **4 décisions municipales** prises les 5, 10, et 25 avril 2018 (DM 7 à 10/2018), **7 délibérations** (délibérations numérotées 32 à 38 mais dans le désordre), et **5 questions diverses** (1 de la liste « Oxygène » et 4 de la liste « Linas Avant Tout »)

### Les 4 décisions municipales (DM 7 à 10/2018)

● **DM 7 (10 avril 2018 – signée par B. Julié):** **Marché de fournitures – équipements de restauration collective.** Ces équipements sont destinés à la nouvelle école modulaire, rue de Carcassonne. Le marché est conclu avec la société « Froid 77 » (*rue des fosses, 77240 Vert-Saint-Denis, SIRET n° 306 246 174 000 40*). Montant global forfaitaire : **22 934 € HT.**

● **DM 8 (5 avril 2018 – signée par F. Pelletant):** **Avenant n° 5 au marché conclu avec le Théâtre de Longjumeau en 2013 : prolongation d'une année.** Cet avenant prolonge du 30 mai 2018 au 30 mai 2019 le marché conclu avec le Théâtre de Longjumeau (*marché 2013-SER-02*). Le marché prévoit des tarifs préférentiels pour les habitants de Linas et les agents municipaux en échange d'une participation annuelle de la commune. **Montant annuel : 8 500 € HT.**

*Nous proposons de diversifier l'offre culturelle faite aux Linois et de ne pas prolonger indéfiniment le marché conclu avec le seul théâtre de Longjumeau en 2013.*

**F. Pelletant** répond qu'effectivement on pourrait tout à fait imaginer de conclure des marchés avec d'autres théâtres que le théâtre de Longjumeau.

*Nous proposons le théâtre et le cinéma Marcel Carné de Saint Michel sur Orge, le théâtre et le cinéma de Brétigny, ... Nous demandons si l'on sait combien de Linois profitent de ces tarifs réduits au théâtre de Longjumeau.*

**Rui Matias** (*Adjoint à la culture*) répond qu'il détient toutes les informations communiquées par le théâtre : les noms des Linois qui ont profité de billets à tarif réduit, le nombre de Linois par spectacle, etc... Environ 1000 Linois auraient profité de cette tarification en un an. Il promet de donner toutes ces informations lors d'un prochain conseil.

*[Lors du Conseil Municipal suivant, Rui Matias transmettra aux élu-e-s les informations suivantes :*

*Conditions de ce partenariat avec le théâtre de Longjumeau [en place depuis 2013]:*

- les Linois, scolaires, professeurs, élèves du conservatoire, et agents municipaux bénéficient de **tarifs réduits** sur les billets et sur les abonnements. Les enfants scolarisés à Linas bénéficient d'un **tarif à 5€ pour les spectacles jeune public.***
- **4 places gratuites** sont mises à la disposition de la mairie **pour chacun des spectacles. Le service communication fait gagner ces places gratuites aux Linois via des jeux-concours sur les réseaux sociaux.***

*Lors de la saison 2016/2017 le Théâtre de Longjumeau a présenté **46 spectacles** et **803 Linois** ont bénéficié de places à tarif réduit.*

*Chaque place à tarif réduit achetée par un Linois [entre -2 € et -8 € par rapport au tarif normal] a coûté à la commune en moyenne **12.7 €**. [ ce qui correspond exactement à 8500 € HT + TVA / 803 Linois bénéficiaires].*

*La fréquentation est en légère augmentation en 2017/2018 (822 Linois bénéficiaires → coût moyen pour la commune : 12.4 €/place).*

*Abonnements : 29 en 2017/2018, dont 23 Pass Liberté, 4 Jazz, et 2 Musique.]*

● DM 9 (10 avril 2018 – signée par F. Pelletant): Contrat de maintenance – terminal de paiement. Il s’agit d’un terminal de paiement installé au service scolaire de la mairie. Le contrat est conclu avec la société « Point Transaction Systems » (11-A rue J. Cartier, 78 280 Guyancourt). **Coût annuel de la prestation : 171 € HT**

● DM 10 (25 avril 2018 – signée par F. Pelletant): Mise à disposition d’un archiviste du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour la maintenance 2018 des archives de la Ville. Depuis 2011, des archivistes du CIG travaillent à l’archivage des documents de la commune. Un archiviste du CIG sera à nouveau mis à disposition de la commune pour procéder à l’archivage des documents 2018 (correspondant à 40 mètres linéaires). Montant de la prestation : **40 € HT /heure**, durée estimée : 5 semaines et 3 jours, soit une **dépense estimée à 8 760 € TTC.**

*Nous demandons si le retard pris en matière d’archivage est maintenant comblé.*

J. Gomila (Directrice Générale des Services) confirme : le retard est maintenant comblé et la prestation consiste à mettre à jour l’archivage chaque année.

*Nous demandons si ce travail ne pourrait pas être réalisé en interne.*

J. Gomila répond que la commune ne dispose pas de personnel qualifié pour cela.

*Nous demandons si ce sont les seules archives municipales 2018 qui nécessitent 40 mètres linéaires d’étagères, et où sont entreposées ces archives.*

J. Gomila confirme les 40 mètres linéaires nécessaires à l’archivage 2018 et informe que les archives sont entreposées au Centre Technique Municipal.

#### **Les 7 délibérations** (votées à l’unanimité sauf mention contraire)

● Rapport 1 (délibération 36/2018): Demande d’aide à la Caisse d’Allocations Familiales (CAF). **Des espaces mutualisés** ont été prévus au sein de la nouvelle école maternelle rue de Carcassonne pour accueillir les enfants durant **les temps péri-scolaire** ( 7h-8h30, 11h30-13h30, 16h30-19h) **et extra-scolaire** (mercredi et vacances scolaires de 7h à 19h). La CAF de l’Essonne peut subventionner les investissements en lien avec de tels espaces. L’aide de la CAF est fonction de leur surface relative, de leur durée d’occupation par les activités péri et extra-scolaires, et du financement restant à la charge de la commune. Elle est accordée pour moitié sous forme de subvention et pour moitié sous la forme d’un prêt à taux zéro.

Le périscolaire occupera durant ses heures d’ouverture la moitié de la surface totale intérieure (surface totale : 1238 m<sup>2</sup>), plus précisément : *la salle périscolaire-motricité + l’entrée vestiaire périscolaire + l’espace commun école/périscolaire + les sanitaires + le bureau/salle de réunion périscolaire + le local de rangement + le réfectoire.* Il est donc proposé de demander l’aide à l’investissement de la CAF.

*Nous demandons si l’accueil périscolaire rue de Carcassonne sera assuré par des membres du personnel affecté au Centre de Loisirs.*

L. Hertz (Conseiller délégué en charge des affaires scolaires) répond qu’un Directeur Adjoint sera sur place à la nouvelle école pour encadrer les activités périscolaires.

● Rapport 2 (délibération 38/2018): Mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les collectivités territoriales ont l’obligation de se mettre en conformité avec le RGPD, règlement communautaire qui entre en vigueur le 25 mai 2018. Toute violation des dispositions du RGPD est passible d’une amende administrative pouvant s’élever jusqu’à 10 millions d’euros. **La Communauté d’Agglomération Paris-Saclay (CPS) propose de mutualiser la mise en œuvre du RGPD** et la désignation obligatoire d’un « Délégué à la Protection des Données Personnelles » externe. Le coût pour la Ville de Linas devrait avoisiner les 3000 € la première année, 1500 € les années suivantes.

*Nous demandons si ce RGPD va concerner les bases de données achetées par la commune pour faire de l'information à grande échelle (nom, adresse, courriel, n° de téléphone...)*

F. Pelletant répond que ces bases ne sont pas plus accessibles aujourd'hui qu'elles ne le seront demain. Par contre elles seront recensées et leur utilisation sera reportée au registre des activités de traitement, de façon à ce que les personnes dont les données personnelles sont dans ces fichiers-là puissent exercer un recours. Il précise que le RGPD concerne tous les fichiers de la commune, y compris les fichiers des sous-traitants.

*Nous faisons référence à une base de données achetée par la commune en février 2017 au prestataire « Ewaycom » pour un montant de 5200 €. Cette base couvre l'Essonne et réunit les données suivantes : nom, prénom, adresse, courriel, n° de téléphone portable. Nous demandons quel besoin la commune avait de ce fichier et quelle utilisation elle en a fait ?*

*[Note de la rédaction : nous avons pris connaissance de cet achat en consultant les mandats de paiement à la trésorerie de Montlhéry, comme nous le faisons chaque année au moment du vote du budget communal : la facture délivrée par Ewaycom fait état de l'achat par la mairie de 128 000 fiches de particuliers avec adresse mail + 51 000 fiches de particuliers avec adresses mails et numéro de téléphone portable. Sur le bon de commande ne figure aucun nom et aucune autre signature que celle de F. Pelletant.]*

F. Pelletant : « La question n'a rien à voir avec le RGPD ! Tous les ans on achète des fichiers, qui sont des fichiers de mails ou de numéros de téléphones portables, **pour la communication numérique que la commune est amenée à faire sur ses manifestations**. D'ailleurs, elle est elle-même référencée, suivie, puisqu'elle est exercée par un prestataire extérieur, que tout le monde prend parce qu'il n'y en a pas 50, et qui fait les choses en bonne et due forme. Ce type de fichier-là, c'est un type de fichier qu'on va continuer à avoir, à gérer, à renouveler [...] Ce type de fichier sera également référencé dans la procédure RGPD. »

C. Lardière (liste Linas Avant Tout) **s'interroge sur le lien entre l'achat de cette base en février 2017 et la candidature de F. Pelletant aux élections législatives de juin 2017** : « *Tout le monde m'a dit : mais comment F. Pelletant a eu mes coordonnées pour m'envoyer des textos, des mails ?* ».

F. Pelletant : « Monsieur Lardière, vous savez que je ne suis pas un débutant ! Si j'envoie des SMS, y compris à des gens qui vous sont proches, vous imaginez bien que c'est pas en allant pirater les fichiers de la commune. » Il ajoute : « Je vous dis qu'il y en a d'autres qui y ont pensé avant vous - vous avez simplement un an et demi de retard - qui l'ont dit à la CNIL. La CNIL a fait une enquête, elle m'a demandé des informations. J'ai donné à la CNIL tous les fichiers que j'avais achetés pour les élections, et la CNIL a trouvé que tout était..., enfin voilà ! [...] Pour la campagne électorale c'est bibi qui gère ses fichiers, c'est bibi qui les achète, et qui fait en sorte d'ailleurs, sachant qu'il a affaire à des lascars comme vous, qui fait en sorte précisément de pouvoir se justifier si on lui posait la question. »

En réponse à une question de L. Hertz, J. Gomila précise que la CPS a lancé un appel d'offres afin de recruter le futur « Délégué à la Protection des Données Personnelles ».

● Rapport 3 (délibération 35/2018): Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel. Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France (SIGEIF) coordonne depuis 2004 un groupement de commande fédérant près de 500 entités publiques et privées. Le marché de fourniture de gaz de la Ville de Linas prenant fin le 31 décembre 2018, il est proposé d'adhérer à ce groupement de commande, dans l'espoir de diminuer la facture annuelle de gaz. **Pour information, la consommation annuelle de gaz de la Ville a été en 2017 de 2040 MWh, et le coût correspondant de 98 900 € TTC, soit 48.47 €/MWh.**

B. Julié précise que le coût de l'adhésion est de 18 centimes par habitant, soit 1240 €.

● Rapport 4 (délibération 37/2018) : Subvention exceptionnelle à l'association « Linas-Montlhéry Club Musculation, Force Athlétique ». L'un des adhérents de cette association, M. Tony Chard, s'est qualifié pour le championnat du monde de force athlétique qui se déroulera du 6 au 10 juin prochain à Calgary au Canada. Le budget global (voyage + hébergement + contrôle antidopage + démarches administratives) est de 800 €. Il est proposé de subventionner la participation de Tony Chard à ce championnat à hauteur de 300 €.

● Rapport 5 (délibération 32/2018) : Fête de la Science. La Communauté Paris-Saclay (CPS) a décidé de lancer un appel à projet afin de soutenir financièrement les manifestations organisées par les différentes communes dans le cadre de la Fête de la Science (**du 6 au 14 octobre cette année**). La médiathèque de Linas souhaite proposer une animation à destination d'un jeune public : **un spectacle de clown sur le thème de l'eau intitulé « Expérience exigée »**. Cette prestation est proposée par une association créée en 2002 à L'École Normale Supérieure par 3 universitaires passionnés de communication scientifique : l'association « Les Atomes Crochus ». Coût : 777.80 €TTC. Il est proposé de répondre à l'appel à projets de la CPS et de solliciter 30% de subvention. Pour information, la médiathèque participe depuis 2017 au Prix du livre scientifique : **ce prix sera remis le 13 octobre à la médiathèque de Palaiseau**.

● Rapport 6 (délibération 34/2018) : Jury d'assises pour l'année 2018-2019 : constitution de la liste préparatoire. Il appartient au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort des noms qui figureront sur cette liste préparatoire. Le tirage se fait à partir de la liste électorale. Le nombre de jurés ne sera au final que de 5, mais la liste préparatoire doit en compter le triple, soit 15 électeurs qui doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Il est donc procédé au tirage au sort de ces 15 noms.

● Rapport 7 (délibération 33/2018) : Création d'un Comité Technique (CT) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail (CHSCT) communs pour la collectivité et son CCAS. Un CT et un CHSCT sont créés dans chaque collectivité employant au moins 50 agents. La Commune et son CCAS ont créé en 2014 un CT commun, compétent pour les agents de la collectivité et ceux du CCAS. **À l'approche des élections professionnelles qui se tiendront le 6 décembre 2018, une délibération concordante renouvelant le principe d'un CT et d'un CHSCT communs doit être prise avant le 6 juin**. Il est proposé d'approuver la création de ces CT et CHSCT communs. La répartition Hommes-Femmes au sein des listes de candidats présentées par les organisations syndicales devra respecter les proportions d'hommes et de femmes au sein du personnel, à savoir **63% de femmes et 37% d'hommes parmi les 122 agents concernés au 1<sup>er</sup> janvier 2018**.

*Nous demandons des explications concernant le tableau qui détaille cette répartition hommes-femmes dans les listes.*

J. Gomila précise que le nombre de représentants du personnel au CT est de 10 : 5 titulaires + 5 suppléants. Les listes présentées par les syndicats doivent compter au moins 8 noms (5 titulaires et 3 suppléants). Dans le cas d'une liste complète de 10 noms, la liste devra compter soit 6 femmes (*arrondi inférieur de 6.3*) et 4 hommes, soit 7 femmes (*arrondi supérieur de 6.3*) et 3 hommes. Elle précise que cette contrainte concernant la répartition H-F n'existait pas auparavant : c'est une nouveauté de cette année.

#### Question Diverse des élues de la liste « Oxygène »

[Le site internet du média Radio Rézo affiche l'information suivante :](#)

## LINAS-LE MAIRE S'EN PREND AUX SERVICES DE L'ETAT.



Partager



12 MARS 2018

Par rédaction radio rézo

Le maire de Linas incrimine l'administration de l'Essonne après l'organisation d'une convention internationale de tatouage sur sa ville, au début du mois. Dans un communiqué, François Pelletant accuse les services de l'Etat « de faire le jeu de son opposition politique ». Il dénonce une succession de contrôles avant l'évènement puis l'amende de 6000 € infligée à l'association organisatrice car (semble-t-il) les tickets d'entrée n'étaient pas électroniques. Le maire demande à la préfète et au ministre des finances de lever cette sanction. François Pelletant souhaite aussi qu'une enquête administrative soit diligentée.

Monsieur le Maire, confirmez-vous que, suite aux contrôles exercés par les services de l'État, une amende de 6000 € a été notifiée à la société Sublim'Ink, organisatrice de la convention internationale du tatouage en partenariat avec la mairie de Linas ?

F. Pelletant : « Alors je ne peux pas vous confirmer cette information pour la raison simple qu'il y a une enquête qui est en cours. Par conséquent je me dois à une parfaite neutralité, et confidentialité, et laisser le travail d'enquête se faire normalement »

Nous faisons remarquer à F. Pelletant que **c'est lui qui a pris l'initiative de rendre publiques les informations dont nous lui demandons confirmation**. Nous citons le texte ci-dessus : « **Dans un communiqué, F. Pelletant accuse les services de l'État de faire le jeu de son opposition politique. Il dénonce une succession de contrôles avant l'évènement puis l'amende de 6000 € infligée à l'association organisatrice...** ». [ !! ]

F. Pelletant élude et répète qu'il réserve ses informations à l'administration et à la justice.

[Note de la rédaction: Lors du conseil municipal du 13 février 2018, nous avons demandé des explications à F. Pelletant concernant les dérogations accordées à cette société « Sublim'Ink » organisatrice d'un weekend dédié au tatouage au COSOM, **un weekend particulièrement lucratif pour la société** (6000 entrées payantes, environ 72 k€ de recettes), **et particulièrement coûteux pour le budget communal** (prise en charge de la communication massive sur l'évènement, mise en place de toute l'infrastructure électrique permettant d'alimenter stands et animations, sécurité,...). Ce weekend était organisé pour la deuxième année consécutive à Linas par « Sublim'Ink ».

Nous avons fait remarquer qu'aucune information concernant la société (nom d'un responsable ou d'un gérant, adresse de la société, n° de SIRET..) ne figurait dans le texte de la Décision Municipale leur attribuant gratuitement les locaux municipaux, ni cette année, ni l'année dernière, alors que c'est la règle pour toutes les DM impliquant un partenariat.

Nous avons demandé à ce que ces informations soient au moins données oralement aux élus.

**Refus catégorique de F. Pelletant et de R. Matias.**

Nous avons conclu que ce refus d'indiquer les coordonnées de la société organisatrice, à l'écrit comme à l'oral, l'année dernière comme cette année, n'avait aucune justification et ne pouvait qu'alimenter la suspicion.

Chaque fois que nous avons des doutes concernant la gestion de la commune, des suspicions d'irrégularité, **nous demandons d'abord et systématiquement des explications en conseil municipal afin de dissiper ces doutes**. Si, comme dans le cas présent, nous faisons face à une mauvaise volonté évidente ou à des explications peu crédibles, nous avons le choix entre nous rendre complices par notre silence ou signaler les faits suspects aux autorités ayant un pouvoir de contrôle. **Nous avons donc signalé par courrier à la Préfecture l'absence anormale d'informations concernant la société organisatrice Sublim'Ink dans le texte de cette DM, et le refus de l'exécutif d'en donner.**

Lors du conseil municipal suivant – 13 mars 2018 – nous avons appris de la bouche de F. Pelletant, très irrité, que notre signalement avait donné lieu « à une convocation de ces pauvres gens qui a révélé que **tout était dans les règles et qu'il n'y avait pas de difficulté** »

**Nous avons appris plus tard par la presse que tout n'était manifestement pas dans les règles, que notre signalement avait suscité des contrôles en mairie, sur le terrain, et qu'une amende de 6000 € avait été infligée à la société Sublim'Ink par les services de l'État pour une affaire de billetterie. D'où notre question... ]**

### Questions Diverses des élu-e-s de la liste « Linas Avant Tout »

**1** – Concernant la question du mois de novembre 2017 [*Pouvez-vous nous fournir l'historique des travaux (avec la date du début de chantier) de l'église depuis le début de sa rénovation, ainsi que le coût total des travaux à ce jour ?*], nous attendons toujours le document demandé. Pourquoi ?

F. Pelletant répond qu'il est également impatient de disposer de ces informations, que la toute nouvelle Directrice des Services Techniques est chargée de les réunir et de relancer l'Architecte en chef des Bâtiments de France pour qu'il rédige ce rapport.

**2** – Depuis le courrier envoyé le 20 avril 2016 au propriétaire du terrain où se trouve l'ancien garage EUROPA et son obligation de démolir le bâtiment (question posée en juillet 2016), vous avez répondu qu'un délai supplémentaire lui avait été donné suite à la mise en place du nouveau PLU (approuvé le 20 février 2017). Qu'en est-il aujourd'hui de cette démolition ?

F. Pelletant répond : « C'est en cours ! Faut pas être impatient, ça se fera un jour ! »

**3** – Dans le dernier Linas Actu n° 280, vous évoquez « la réussite de Linas qui ne plait pas à tous ». Pouvez-vous développer ce que veut dire « la réussite de Linas » telle que vous l'imaginez ?

F. Pelletant : « **Si les habitants de la commune votent depuis plus de 20 ans pour l'équipe que je conduis c'est pas par hasard, c'est parce qu'il y a un bilan qui leur convient** ». Il évoque les travaux de l'Église et le fait que des associations demandent à être domiciliées à Linas.

**4** – A priori, un groupe de musiciens Linois a été évincé de Centre Technique par la mairie. Quelle en est la raison ?

R. Matias répond qu'il y avait des allers - venues incessantes, de personnes inconnues, dans ce local situé à proximité du Centre Technique. D'où cette décision de leur retirer l'accès à ce local.

\*\*\*\*\*